PPRT Donges

INFOS

ADZRP

INFOS ADZRP n° 164 AVRIL 2022

http://adzrp.e-monsite.com
adzrp44@gmail.com

https://coordinationseveso@wordpress.com

PARTICIPEZ
CHAQUE PREMIER LUNDI DU MOIS
AUX REUNIONS MENSUELLES DE L'ADZRP
Maison des Associations.
La prochaine : le 03 mai.

LE 4 AVRIL, des représentant(e)s de l'ADZRP rencontraient à leur demande le Maire de la commune et son adjoint à l'urbanisme.

QUE SE SONT-ILS DIT ?

Par courrier en date du 23 mars, l'ADZRP demandait au maire de la commune de rencontrer l'association dans les plus brefs afin d'aborder plusieurs dossiers impactant l'environnement et la salubrité publique.

Participaient à cette réunion:
Pour l'ADZRP: Marie Aline LE CLER-Jean Pierre URCUN-Marjorie EVAIN-Michel LE CLER
Pour la MAIRIE: le Maire François CHENEAU - Daniel SIMON (Maire adjoint à l'Urbanisme, aux Travaux, à l'Environnement et Cadre de vie, aux Mobilités et à l'Agriculture.)

Remblaiement illicite de la parcelle ZY99 située en zone agricole sise au Tertre Casso.

Le Maire était-il informé des dépôts importants de gravats sur le site ?

Pour l'ADZRP, la réponse est **OUI**.

- un proche voisin signale à la mairie le va-et-vient de camions dès le mois de septembre.
- le maire reçoit les propriétaires de la parcelle en octobre qui déclarent vouloir installer des caravanes.
- ils demandent un branchement eau et une alimentation électrique autorisée par la Mairie le 25/10/2021.
- un autre riverain rencontre l'adjoint à l'urbanisme Daniel SIMON, puis en présence de Jean Paul ROULET adjoint à la sécurité respectivement au mois d'octobre puis le 15 novembre 2021. Il les informe du passage important de camions qui viennent déverser des tonnes de gravats sur la parcelle.

On peut penser que ces deux élus en ont référé au maire, le contraire serait inquiétant !

- Daniel SIMON, présent le 4 avril, déclare bien avoir été informé de cette situation.

Malgré ces différents éléments, le Maire maintient sa version: il a eu connaissance de l'existence de ce "dépôt" le 24 janvier seulement.... Le riverain lui remet une série de photos prises entre le 6 septembre 21 et le 1er janvier 22.
Le maire déclare que ce n'est pas de sa compétence mais celle de la DREAL. Celle-ci sollicitée se déplace pour une visite d'inspection le 7 février et retourne la responsabilité au Maire qui dépose plainte le 18 février 2022, 6 mois après les premiers déversements.

Le 4 avril, le maire propose comme parade à la poursuite de l'aménagement du terrain (camions déversant des gravats) la mise en place de panneaux interdisant l'accès aux camions de plus de 3,5 tonnes.

D'autres dépôts sont constatés sur la commune (Gravière, Auviais, Bouverie, Bossènes, Mariais, Sem...).
Le remède proposé est le même.

Disposant d'un pouvoir de police, le Maire doit intervenir pour que cessent ces incivilités qui ne peuvent que se multiplier si on n'affronte pas les responsables.

Pollution des eaux et des sols sur parcelle BZ7 au lieu dit la Hélardière.

Une buse rejette des eaux polluées et chargées de matières sur le terrain de cette parcelle. Ces eaux proviennent de l'exploitation agricole présente sur le secteur louée à un locataire indélicat qui a en charge plusieurs types d'élevages (vaches, porcs, chèvres, chiens, chevaux...), qui n'a pas entretenu, comme il le devait, les structures nécessaires au bon fonction de son entreprise (canalisations corrodées, regards encombrées, pompe de relevage disparue, fosses de stockage inutilisables...).

Le maire de la commune pouvait-il être au courant de cette situation ?

OUI répond l'Association.

- la maire adjointe au Développement économique, aux Politiques de l'emploi, aux Relations avec les entreprises, au Commerce et à l'Artisanat s'engageait à en informer le maire le 2 décembre 2021 à l'occasion d'une réunion qu'elle avait avec lui le soir même.
- le maire connaissait le locataire et son comportement en d'autres circonstances et lieux.

Il dit ne pas pouvoir déposer plainte sans un dossier précis qu'il n'a pas selon lui.

FAUX: Face à l'inaction du maire, l'ADZRP a cherché à mieux appréhender le sujet.
Elle lui a adressé le 7 avril le message ci-dessous:

Monsieur le Maire,
Lors de notre rencontre en date du 4 avril dernier qui répondait à notre demande du 23 mars 2022, vous avez déclaré n'avoir reçu aucune information officielle relative aux rejets polluants constatés notamment par les services responsables de la CARENE le 12 décembre 2021 sur les lieux.
Vous connaissez notre détermination .
Selon nos informations, vous auriez été destinataire d'un dossier précis concernant cette situation le 15 février 2022. Un document similaire aurait été déposé à l'adresse professionnelle de Monsieur Jean Marc DANIEL le 29 mars.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir confirmer ou infirmer la réception du dossier.
Dans l'éventualité d'une réponse positive, nous vous demandons, comme vous l'annonciez le 4 avril 2022 de déposer plainte contre l'auteur de cette pollution agricole.

Dans l'attente de vous lire, soyez assuré, Monsieur le Maire, de notre attachement à la qualité de l'environnement...

Nb: copie transmise à Monsieur DANIEL.

Dossier Havikas.

Une demande de permis de construire a été déposée par cette entreprise le 18 octobre 2018.
- La mairie a accordé le PC le 4 mars 2019.
- Une pancarte annonce ce permis de construire sur le terrain concerné sans date de dépôt.
- La parcelle initialement concernée (YK 321 P) est coupée en deux parcelles de moins de 10 000 m2
- celle destinée à recevoir l'entreprise de soudage (assemblage de canalisations en fonte) - parcelle YK 692- 9976 m2 jouxte le projet d'extension de la zone d'activités des 6 croix sans y être intégrée.
- ce terrain est en zone humide.

Pourquoi ne pas avoir privilégié l'installation de l'entreprise le long de la route portuaire?

Explication du maire: lorsque le permis de construire a été déposé, la zone d'extension des 6 croix n'était pas définie ce qui expliquerait le choix de ce terrain pour l'entreprise.

Surprenant !
Une demande d'informations est adressée à la sous préfecture.

Plan communal de sauvegarde.

La dernière version du PCS date de 2011. Son contenu est à reprendre dans sa globalité. Étonnant qu'un document qui doit être révisé tous les 5 ans ne l'ait pas été alors que la commune est impactée par un PPRT.
Le maire précise que la Directrice Générale des Services Madame HENRY a la charge de le mettre à jour. Le DICRIM destiné aux dongeois découlera de sa rédaction.

Entreprise Charier: Réunion de commission de suivi

L'ADZRP demande que la mesure prévue à l'article 17-1 de l'arrêté préfectoral du 21 février 2013 soit mise en place.
Un comité de suivi composé des élus, des riverains de la carrière et de leurs associations, des associations de protection de l'environnement se réunit au moins une fois par an à l'initiative du maire de Donges.

Le maire donne son accord pour cette mesure.

GONFREVILLE L'ORCHER :

On y trouve notamment la plateforme de raffinage de Total, la plus grande de France et la première émettrice de benzène du pays en 2020;

L'équipe "Vert de rage" de France 5 avait convié l'ADZRP le 5 avril à la réunion de restitution des résultats de l'enquête menée sur la pollution générée par la zone industrielle de Gonfreville-l'Orcher en Seine Maritime.
Des prélèvements d'air, de sol et d'urine sur de jeunes enfants ont été réalisés.

Extraits de l'article publié par Franceinfo publié le 6 avril 2022

"Une pollution de l'air, du sol et des corps

Des analyses d'urine de 23 enfants ont aussi été réalisées au laboratoire de l'hôpital public de Liège (Belgique). Ces enfants sont scolarisés dans la commune et vivent à proximité de la plateforme industrielle. Du naphtol-2, le marqueur du naphtalène, un dérivé de goudron, de houille ou de

pétrole, suspecté d'être cancérigène, a été retrouvé en quantité importante : la médiane des concentrations est 67% plus élevée que celles des enfants allemands. Faute d'étude menée en France, il n'a pas été possible de faire une comparaison avec le reste du pays.

Enfin, des échantillons de sol ont été prélevés par un laboratoire indépendant et certifié dans un jardin ouvrier traversé par une canalisation de pétrole. La concentration en hydrocarbures aromatiques polycycliques, un groupe de composés où figurent de nombreux polluants cancérigènes et mutagènes, y est très importante (cinq fois le seuil de concentration naturelle), voire astronomique (112 fois) pour la partie touchée par une fuite il y a quelques mois, mais qui est censée avoir été nettoyée. Contacté par Martin Boudot, journaliste d'investigation et réalisateur de l'émission Vert de Rage, Total n'avait toujours pas répondu au moment de la parution de cet article.

L'enquête complète de "Vert de rage" sera diffusée en septembre sur France 5."

✂----------

POUR QUE CE BULLETIN QUI VOUS EST ADRESSE NE SOIT PAS LE DERNIER, RENOUVELEZ VOTRE ADHÉSION DES A PRÉSENT.

ADHÉSION 2022

Le montant de l'adhésion individuelle pour l'année 2022 est maintenu à 10 €.
Il est possible de régler une adhésion de soutien d'un montant de 20 €

Il vous suffit de déposer ou d'adresser le bulletin et le montant de votre adhésion à :
ADZRP, Maison des Associations, boîte aux lettres N° 24, Rue des Métairies
44480 – DONGES ou à remettre à un membre de l'association.

NOM - Prénom:

Adresse:

Je verse : ……...€ Chèque à l'ordre de l'ADZRP ou espèces

Merci.